



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Strasbourg, le 2 octobre 2015

Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale,

Le gouvernement va publier un décret modifiant le décret n° 2014.1231 du 22 octobre 2014 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et collèges.

Ce décret modifie la date d'entrée en vigueur de certains alinéas de l'article 1^{er} et de l'article 7 du décret n° 2014.1231 du 22 octobre 2014 qui portent sur la désignation des membres du conseil de cycle 3 des écoles élémentaires.

Ainsi, désormais, la présence des professeurs exerçant en classe de 6^{ème} dans le ou les collèges du secteur de recrutement dont relèvent les élèves de l'école ne seront membres du conseil de cycle 3 qu'à partir de la rentrée 2016.

Aussi, au vu de la modification du décret 2014.1231 du 22 octobre 2014, nous vous demandons de bien vouloir surseoir à l'organisation des conseils de cycle 3 telle que votre note de service n°3 du 18 septembre 2015 la prévoit.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur, en notre attachement au service public d'Education.

Catherine Le Duff et Virginie Solunto
Co-secrétaires départementales